Marché de Travaux

Installation et raccordement de pompes de relevage pour l'assainissement des ZAE de Penhoat Ouest et Penhoat 2

Marché n°2026-31

REGLEMENT DE CONSULTATION

Mode de consultation : procédure adaptée

Pli à remettre avant le 4 décembre 2026, 12 heures

1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet des travaux d'installation et de raccordement de pompes de relevage pour l'assainissement des ZAE de Penhoat Ouest et Penhoat 2

2. Caractéristiques du contrat

2.1 Allotissement

Le marché est divisé en 2 lots :

- Lot n°1 : Canalisations gravitaires, pression et refoulement
- Lot n°2 : Poste de relevage des eaux usées

Les candidats peuvent soumissionner à un, plusieurs ou l'ensemble des lots.

2.2 Durée du contrat

Le contrat commence à sa notification et se termine avec la fin de la dernière obligation contractuelle (ceci incluant la réalisation complète du dernier document de réception, du décompte général et définitif et de la fin du délai de garantie de parfait achèvement).

2.3 Délais d'exécution

- Les délais d'exécution sont fixés dans le Contrat.
- Date prévisionnelle de commencement de la période de préparation de chantier : janvier 2027.
- Durée estimée d'exécution (hors période de préparation) : 10 semaines.

3. Caractéristiques de la consultation

3.1 Procédure

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée (procédure ouverte), en application de l'article L.2123-1 du code de la commande publique.

3.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de leur remise initiale ou de la date limite de réponse de la dernière phase de négociation.

3.3 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.4 Clauses environnementales

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental détaillées dans le CCTP.

3.5 Action d'insertion professionnelle

En application de l'article L.2112-2 du code de la commande publique, le marché comporte des conditions d'exécution comprenant des éléments à caractère social destinés à promouvoir l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées du milieu de l'emploi.
Les titulaires s'engagent à réaliser une action d'insertion professionnelle dite « Clause d'insertion professionnelle » en faveur des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.
L'ensemble des dispositions relatives à cette action d'insertion professionnelle figurent dans le Cahier des Clauses Particulières spécifique à l'Action d'insertion professionnelle.

3.6 Dépôt de questions et modifications de la consultation

Les candidats peuvent poser des questions jusqu'à **huit jours** calendaires avant la remise des plis, via la plateforme Mégalis Bretagne https://marches.megalis.bretagne.bzh.
Le Pays des Abers peut modifier le dossier de consultation jusqu'à six jours calendaires avant la remise des plis.
Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.
Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite est reportée, les dispositions ci-dessus sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

4. Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est remis gratuitement. Il comprend les documents suivants :

Les pièces administratives :

- Le présent Règlement de Consultation (RC),
- Le contrat valant Acte d'Engagement (AE) et Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- L'annexe insertion professionnelle,
- Le Cahier des Clauses Particulières INSERTION,
- La Déclaration cotraitance,

Les pièces techniques :

- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes :
 - DT
 - Plans
 - Rapport amiante
- La trame du mémoire technique (1 par lot),
- La trame de réponse environnementale,

Les pièces financières :

- Le Bordereau des Prix unitaires (BPU) (1 par lot),
- Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) (1 par lot),

Les annexes administratives :

- Le formulaire de candidature (qui remplace les DC1 et DC2),
- Un acte de sous-traitance : DC4.

5. Réponse des entreprises

5.1 Présentation des offres par les candidats

Les documents remis par les candidats seront intégralement rédigés en langue française et exprimés en euro.

5.2 Groupement d'entreprises

Les candidats se présenteront seuls ou en groupement conjoint ou solidaire. Toutefois, le mandataire devra obligatoirement être solidaire.

5.3 Visite des lieux

Il est très conseillé de faire une visite des lieux avant de remettre l'offre. La prise de rendez-vous se fait auprès de Yves Jégot (06.84.90.62.20).
La visite aura lieu au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres.

5.4 Dépôt du pli

Le pli doit être déposé avant le **4 décembre 2026, 12h00.** Il est à transmettre obligatoirement par dépôt électronique (réponse limitée à 1 Go), via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalis.bretagne.bzh . Aucun dépôt papier ne sera accepté. Le dernier pli déposé devra contenir toutes les pièces exigées et sera le seul considéré.

Aucune signature électronique n'est requise lors du dépôt. Cependant, pour l'attribution du marché au candidat retenu, il est préconisé l'utilisation de la signature électronique au format PADES.

Les plis parvenus à destination après la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document ne seront pas analysés et considérés comme « hors délai ».
Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.
Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. Le dernier pli déposé devra contenir toutes les pièces exigées et sera le seul considéré

Il est conseillé aux candidats d'utiliser le format PDF (Portable Document Format) pour la remise des offres.
Cependant, le candidat peut également utiliser les formats suivants :
- ODF (Open Document Format) et ses déclinaisons : ODT (texte), ODS (tableur), ODP (présentation)
- Office Open XML et ses déclinaisons : DOCX (texte), XLSX (tableur), PPTX (présentation)
- RTF (Rich Text Format)
- ZIP (archivage et compression)

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage.et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour créer un compte entreprise ou se connecter à la salle des marchés.

Pour toute question ou problème rencontré sur la plateforme Mégalis, merci de contacter le support technique de la plateforme au : 02 23 48 04 54.

5.5 Contenu du pli

Il est demandé au candidat de déposer le pli électronique dans un dossier zippé en distinguant chaque dossier/fichier sous la forme suivante :

- Le formulaire de candidature (qui remplace les DC1 et DC2) et ses annexes (conformément à l'article 6.1 du présent règlement de consultation),
- Le Contrat (valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Administratives Particulières),
- L'annexe d'insertion,
- La (les) déclaration(s) de cotraitance, le cas échéant,
- Le BPU,
- Le DQE,
- La / le(s) DC4, le cas échéant,
- Le mémoire technique reprenant les points demandés dans la trame du mémoire technique,
- La réponse environnementale reprenant les points demandés dans la trame de réponse environnementale
- Un RIB.

Le présent règlement de consultation n'est pas à remettre. Les différentes attestations (fiscale de moins de six mois, vigilance, …) ne sont à fournir que par l'attributaire du contrat.
Les éventuels formats de fichier mentionnés sont souhaités mais non obligatoires.

6. Analyse des plis

6.1 Critères de sélection des candidatures

Les candidatures sont sélectionnées au regard du niveau de capacités professionnelles, techniques et financières qui doit être suffisant pour pouvoir répondre à la consultation.

Le candidat devra fournir un dossier complet comprenant :

Si la candidature est présenté sous la forme d'un groupement momentané d'entreprises :
Identification de l'ensemble des membres du groupement
Forme du groupement
Habilitation du mandataire
Par ailleurs, les éléments relatifs à la situation juridique et aux capacités économiques, techniques et professionnelles demandés ci-dessous doivent être fournis pour chaque membre du groupement
Renseignements concernant la situation juridique du candidat tels que prévus aux articles R. 2124-3 et R. 2124 -4 du code de la commande publique :
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
Capacité économique et financière du candidat :
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant <u>au maximum sur les trois derniers exercices</u> disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles
Capacités techniques et professionnelles du candidat :
Liste des principaux travaux effectués au cours des <u>cinq dernières années</u> indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique – **références pertinentes au regard de la nature du projet**
Assurances
– Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle – Attestation au titre de la garantie décennale
En cas de sous-traitance, le formulaire DC4

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser le <u>formulaire de candidature</u> *(qui remplace les DC1 et DC2)***, joint au présent dossier de consultation, <u>en y annexant les éléments demandés ci-dessus.</u>**

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature (<u>cotraitant, sous-traitant</u>), le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur (Voir article 6.1 du présent règlement). En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, <u>le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique</u>

6.2 Critères de choix de l'offre

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2152-6 à R. 2152-7 du code de la commande publique, en application des critères et des modalités indiquées ci-après.
Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Lot n°1 :

Critères	Pondération
Valeur technique de l'offre	**50 %**
Sous-critère n°1 : Méthodologie d'intervention proposée dans le cadre du présent marché, *appréciée au regard de la note n°1 – 30 %*	
Sous-critère n°2 : Qualité des fournitures (équipements et accessoires) affectés à la réalisation des travaux, *appréciée au regard de la note n°2 – 10 %*	
Sous-critère n°3: Pertinence des dispositions relatives à la qualité sur les chantiers, *appréciée au regard de la note n°3 – 10 %*	
Prix des prestations	**40 %**
Performance environnementale du chantier Performance environnementale appréciée au regard des éléments renseignés dans la trame de réponse environnementale	**10%**

Lot n°2 :

Critères	Pondération
Valeur technique de l'offre	**50 %**
Sous-critère n°1 : Méthodologie d'intervention proposée dans le cadre du présent marché, *appréciée au regard de la note n°1 – 25 %*	
Sous-critère n°2 : Pertinence de la notice technique des équipements et accessoires affectés à la réalisation des travaux, *appréciée au regard de la note n°2 – 15 %*	
Sous-critère n°3: Pertinence des dispositions relatives à la qualité sur les chantiers, *appréciée au regard de la note n°3 – 10 %*	
Prix des prestations	**40 %**
Performance environnementale du chantier Performance environnementale appréciée au regard des éléments renseignés dans la trame de réponse environnementale	**10%**

• **Critère « Valeur technique » :** La valeur technique est appréciée au regard du mémoire justificatif et en application des sous-critères pondérés figurant dans le tableau ci-dessus.

• **Précisions concernant l'analyse du critère « prix » :**
Le critère Prix correspond au montant contractuel indiqué dans le Détail Quantitatif Estimatif.
Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui peuvent être constatées dans le détail quantitatif estimatif sont rectifiées par rapport aux prix du bordereau des prix unitaires, et c'est le montant ainsi rectifié qui est pris en considération pour le jugement des offres.
Le prix utilisé est celui hors taxe si toutes les offres sont assujetties au même taux de TVA. Dans le cas contraire, c'est le prix toutes taxes comprises qui est utilisé.

Ce critère est analysé selon la formule suivante :

Note attribuée = 40 % x (offre la moins disante/offre analysée)

En cas d'égalité entre les offres, la différenciation se fait par rapport à la note obtenue pour le critère « Valeur technique.

• **Précisions concernant l'analyse du sous-critère « Performance environnementale » :**
Ce sous critère est apprécié sur la base de la trame de réponse environnementale.

Sous critère	Points	Méthode de notation
Taux de valorisation des déchets de déconstruction	5	Note = 5 × (T − 70) ÷ (95 − 70), où T est le taux proposé par le candidat, plafonné à 95 %. Un taux inférieur à celui de l'article 9.1 du CCTP rend l'offre irrégulière.
Installations de traitement identifiées	5	Installation (nom, adresse, autorisation ou agrément) identifiée pour chaque catégorie de déchets (enrobés, bétons, graves, canalisations). 5 points : filières citées sans installation identifiée. 0 point : rien de précisé ; Note intermédiaire si information partielle

6.3 Négociation

L'acheteur attend des candidats leur meilleure proposition dès la remise des offres. La négociation ne sera qu'éventuelle. S'il y a une ou plusieurs séries de négociation, elle se fera par tout moyen (écrit ou oral) et pourra porter sur tous les éléments de l'offre (technique, prix…) avec le ou les meilleurs candidats au vu d'une première analyse des offres. En cas de plusieurs séries de négociation, l'acheteur se réserve la possibilité de réduire le nombre de candidats admis à la négociation au vu de l'analyse des résultats de la négociation précédente. A chaque nouvelle négociation, les candidats non-admis sont éliminés et ne peuvent plus être attributaires. Lors de la réponse, le candidat peut fournir un devis, à moins que l'acheteur ne fournisse ou n'exige un cadre financier de réponse particulier dans son message de négociation. En l'absence de réponse à une négociation, l'offre avant négociation est considérée comme la réponse à la négociation. L'acheteur se réserve la possibilité de faire régulariser une offre irrégulière, lors de la négociation.

7. Renseignements complémentaires - Contacts

Toute question, y compris concernant les voies de recours, doit être déposée via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalis.bretagne.bzh. Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour poser une question.

Pour la visite, merci de prendre contact avec la personne indiquée dans le paragraphe sur la visite (§ 5.3).